

Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Programme de construction de 100 logements Rue du Parc, ZAC de Planoise - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 33 096 049 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 septembre 1983

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 19 septembre 1983, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 33 096 049 F que l'Office Municipal d'HLM a contracté à hauteur de 33 096 029 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 100 logements, rue du Parc à Planoise.

Cet emprunt a été réalisé en 5 tranches de 14 423 440 F, 5 107 960 F, 4 232 000 F, 4 041 605 F et 5 291 024 F.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 4 041 605 F pour un montant résiduel de 3 972 426,70F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 19 septembre 1983.

M. JACQUEMIN : Je ne veux pas intervenir précisément sur ces trois garanties d'emprunts. C'est un renseignement que je souhaiterais avoir mais que peut-être vous ne pourrez pas me donner comme cela tout de suite, c'est le montant cumulé des encours de garanties qu'a accordées la Ville, cumulé avec les annuités de la dette et je voulais savoir par rapport au plafonnement que chaque commune connaît, quelle était la situation que nous avons à Besançon ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est effectivement quelque chose qu'on tient à jour régulièrement. On l'annexe d'ailleurs au budget, mais on va le préparer pour que vous l'ayez effectivement et le 4 février évidemment pour l'orientation budgétaire, on vous le présentera avec plaisir Monsieur TOURRAIN !

La discussion est close.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité ces propositions.